

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE VALANGIN
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE « MC-V-005 ILLUMINATION DU
PETIT TERRAIN DE FOOTBALL »**

Mesdames, Messieurs,

En date du 25.03.2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus comme objet de notre compétence. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le Service des sports souhaite procéder au renouvellement de l'ensemble des dispositifs d'éclairage des terrains de football entre 2026 et 2027. Le remplacement des installations existantes se fera par des systèmes plus efficaces tant en terme de consommation énergétique (passage au LED notamment) qu'en matière de pollution lumineuse. Ces démarches pourraient en outre être en partie financées par le programme de promotion LEDforFOOT, qui soutient les communes et les sociétés sportives suisses dans le financement d'éclairages LED pour les terrains de football.

Le Conseil général sera saisi dans le courant de l'année 2025 d'un rapport sollicitant les crédits permettant ces remplacements. Dans ce cadre, il est prévu d'intégrer le crédit pour l'installation d'un nouveau système d'éclairage pour le terrain public concerné. L'installation se fera dès le crédit obtenu.

En espérant que les mesures proposées répondront aux demandes formulées, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 2 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,



Daniel Veuve